

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 12 décembre 2022
(no 19)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé :

Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA <i>Conseiller municipal</i>
----------	---

Public :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022
2. Approbation du budget 2023 (vote de délibérations)
3. Appellation de la nouvelle salle des dépendances de la Ferme Gallay
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h. Il excuse l'absence de M. Rodrigues da Guerra pour cause de maladie et l'arrivée tardive annoncée de M. Cardoso Inacio pour raisons professionnelles.

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022

M. Rossi demande que soit ajoutée une remarque qu'il avait faite :

P. 6 ¶9 : « M. Rossi pense qu'il serait dommage de..... pour développer son affaire. Il estime que c'est une opération « gagnant-gagnant » pour les deux parties. »

M. le Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec cet ajout.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Approbation du budget 2023

M. Bongard demande d'une part des précisions sur le calcul des charges d'électricité dans le budget et fait remarquer d'autre part, que le choix de ne prendre qu'une seule carte journalière commune CFF par jour risque de péjorer encore les ventes, car la plupart des clients voyagent à deux.

Après avoir vérifié qu'il n'y avait aucune autre question ou remarque, M. le Président passe directement à la lecture puis au vote des délibérations relatives à l'approbation du budget 2023.

Délibération N°30/2022

Délibération
**relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels
ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de 4'031'032 F aux charges et de 4'033'392 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 2'360 F.
Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante:
résultat opérationnel de 2'360 F et résultat extraordinaire de 0 F.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 40 centimes.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

* * *

Délibération N°31/2022

Délibération
relative au montant minimum de la taxe professionnelle communale 2023

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité,

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 30.- F.

* * *

Délibération N°32/2022

Délibération
relative au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2023
sur proposition du Maire et des Adjoints,
Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité,

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 50 %.

* * *

Délibération N°33/2022

Délibération
relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
sur proposition du Maire et des Adjoints,
Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 66'500.- F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

(arrivée de M. Cardoso Inacio)

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur l'élaboration de ce budget.

3. Appellation de la nouvelle salle des dépendances de la Ferme Gallay

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire confirme qu'il n'a reçu que deux propositions de noms pour la nouvelle salle polyvalente au 29, chemin Pré-Rojoux, soit celle de M. Beusoleil et celle de la commission des bâtiments (qui l'a préavisée à l'unanimité). Constatant qu'aucune nouvelle suggestion est amenée ce soir, **M. le Maire** décide de soumettre immédiatement ces deux appellations au vote du Conseil municipal.

Proposition 1 : « Salle Ferdinand Le Comte » - Pour : 3

Proposition 2 : « Salle Gallay » - Pour : 5

M. le Maire déclare que, dorénavant, ce nouvel espace public sera appelé « Salle Gallay ».

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux

M. le Président obtient la confirmation par les membres de l'Exécutif que la décision d'attribuer, par le Fonds intercommunal, une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022, a été prise à l'unanimité. Les formalités pour une éventuelle opposition de la part du Conseil municipal sont indiquées sur les documents remis aux Conseillers avant cette séance.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Remplacement du Conseiller municipal démissionnaire

M. le Maire informe qu'aucun nom pour la succession de M. Chabbey n'a été déposé par ce dernier pour l'instant. Le délai court jusqu'au 3 février 2023. **M. Thorens** suggère qu'un flyer d'information soit distribué à la population début janvier pour l'informer de ce poste vacant et pour ouvrir au plus grand nombre la possibilité de rejoindre le Conseil municipal. L'ensemble du Conseil municipal est favorable à cette proposition.

b. Séances du Conseil municipal au 1^{er} semestre 2023

Les dates proposées pour les séances ordinaires sont :

- Lundi 23 janvier 20h
- Lundi 20 mars 20h
- Lundi 24 avril 20h (présentation des comptes 2022)
- Lundi 8 mai 19 h (approbation des comptes 2022 + repas)
- Lundi 19 juin 20h (si nécessaire)

De plus, la séance de la commission des finances pour l'examen des comptes 2022 est prévue le mardi 18 avril 2023 à 18h.

Ces dates ne font l'objet d'aucune opposition et sont par conséquent considérées comme acceptées.

6. Communication du Maire

a. Cérémonie de nomination du nouveau commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers Presinge-Puplinge

La passation du commandement de la compagnie s'est déroulée samedi 10 décembre 2022 à Puplinge. M. Jérôme Ducimetière a pris ses fonctions à la suite de M. Laurent RELLSTAB, 30 ans de services. **M. le Maire** remercie MM. Rossi et Thorens pour avoir été présents comme représentants des autorités presingeoises.

b. Sécurité communale

Comme déjà évoqué précédemment, l'Exécutif a été interpellé par un groupe de villageois victimes de cambriolages pendant les derniers mois, pour améliorer la sécurité dans la commune. Ils ont demandé un devis à une société privée de surveillance pour des rondes nocturnes et sollicitent la commune de

Presinge pour une participation. Les prix varient en fonction du nombre de sites contrôlés et de la durée des rondes.

Aucune somme n'a été mise au budget 2023 pour ce genre de services, cependant, après un tour de table, les Conseillers sont d'accord d'entrer en matière et votent favorablement pour donner le mandat à l'Exécutif de prévoir une somme d'argent afin d'améliorer la sécurité dans la commune.

c. Auberge communale

M. le Maire indique que seuls deux candidats se sont présentés pour la reprise de l'activité commerciale, mais que chacun butte sur la durée du bail d'une année seulement. Il souhaiterait obtenir du Conseil municipal l'autorisation de proposer un bail de 5 ans, plus conforme à la pratique générale.

M. Beausoleil réagit en rappelant que la justification d'un bail court est le loyer extrêmement bas. Si le bail est allongé, alors il faut augmenter le loyer. Pour lui, il est impératif de faire un appel d'offres pour obtenir plus de candidats sérieux.

M. le Maire rétorque qu'il n'y a personne qui est intéressé avec un loyer plus élevé.

M. Bongard rappelle que la commission des bâtiments doit réfléchir à un projet pour ce bâtiment, mais quel qu'il soit, rien ne pourra se faire pendant au moins 5 ans, ce qui le détériora davantage s'il reste inoccupé.

M. Renggli est d'accord avec cette remarque. Il ajoute qu'il est important de décider d'abord si la Commune souhaite maintenir une activité ou non dans ce lieu. Ensuite, il serait peut-être souhaitable que l'offre de reprise soit ouverte plus largement qu'au cercle restreint de Presinge. Il fait le constat que si le bail de location n'est pas de 5 ans, personne ne semble intéressé et cela diminue les chances de la locataire actuelle de pouvoir remettre son matériel.

M. Gaillard abonde dans le sens de son collègue.

M. le Président fait remarquer qu'il faut demander au SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) si des travaux sont encore nécessaires pour que les locaux soient en conformité avec les exigences légales, pour que la Commune soit au clair face à un repreneur éventuel. Avec l'accord du Conseil, il conclut que la régie doit être mandatée pour faire un appel d'offre le plus rapidement possible pour la location de l'auberge et une décision se prendra ensuite.

d. Routes

M. le Maire informe qu'un comptage du nombre de véhicules sur la route de Presinge est en cours et qu'un comité de pilotage étudie les différents moyens pour réduire la vitesse dans et aux abords du village (aménagement routiers par exemple). Il rappelle que dans le projet du développement villageois, cette question est déjà prévue. De même, il ajoute que la piste cyclable en construction depuis la route de Jussy sera sur les deux côtés de la route de Presinge vers le village, ce qui, de fait, diminuera la vitesse des véhicules.

7. Rapport des commissions

a. GILS

M. Thorens tient à féliciter M. Bongard qui partira à la retraite de sa fonction de sapeurs-pompiers après de très nombreuses années de fonctionnement. Il le remercie chaleureusement.

b. Culture

M. Rossi signale que la prochaine Balade transfrontalière aura lieu le 23 avril 2022 et que toutes les communes habituelles ne participeront cependant pas.

8. Propositions individuelles et questions

M. Läser souligne la belle facture de la Salle Gallay, dans laquelle il a organisé un événement à titre personnel. Il pointe toutefois la difficulté de la situer pour des personnes étrangères à la commune, car il manque des panneaux indicateurs. On lui répond que cela est planifié, mais qu'il manquait l'appellation officielle, ce qui vient d'être réglé plus haut.

M. Cardoso Inacio ajoute qu'il a constaté que le WIFI de cette salle n'est pas limité. Il lui est répondu que le réseau vient d'être installé et que le règlement sera modifié très prochainement pour son mode d'utilisation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h50.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler